

SOCIÉTÉ
DES
POÈTES FRANÇAIS

Paris, le 10 ^{de} 1904

SECRETARIAT :

90, Rue Robert-Fleury
27, de la Courbe
PARIS-XV^e

Mon cher Scherue,

Voci la lettre que je recois du 177 d'Albany :

Monsieur :

Nous apprenons que vous faite sous le couvert de
ce nom une cfe. 234 + 98 d'Autonne, à une constitution
qui s'intitule la Coopération des Idées, et dont M^r Scherue
se dit Directeur Fonda^r. Le prospectus sur lequel vous
nous figurez porte cette mention : Cherqueurs d'adresse.

Nous tenons à porter à votre connaissance quel U. P. la
Coopération des Idées a toujours son siège social 177 +
d'Albany. C'est lui qui a été élu d'une ord. du p. m.
Ord. ad. ced. d'après par arrêt de la C^o Appel, elle
poursuit ses œuvres avec son succès croissant, et
qu'il est aisé de constater sur place.

L'U. P. la Coopération des Idées n'admet tout change
d'adresse

Après Monsieur ..

Signé :
La Coopération des Idées
U. P.

177 d'Albany

Revenu respère par ce papier, je me demande si forts
de leurs serments, cela chose jugée, les adm^{tes} actuels
du 177, peuvent, le cas échéant envelopper dans
une action judiciaire, les conférences de votre front,
Comme ayant sciemment participé à l'élaboration

Parlez moi ces gens légers, mais ils ne sont doctes, et par conséquent ils et la
proprieté que l'origine de ces conceptions, ce sont des débats, au 1^{er} continent
à venir, ne savez quand il habite chez les magistrats qui s'occupent de la lettre ou sur
le bon sens. Et puis de croire que leur réponse, sans autre

d'une société, je tends au fonctionnement d'une société,
que fort de la dite chose jugée, ils peuvent incriminer
de concurrence déloyale, et d'usurpation, etc.

Vous comprenez bien, j'entre dans leur jeu, pour ainsi dire,
et me demande ce qu'ils peuvent faire, et si bientôt
1879. ils peuvent vous ~~chasser~~, vous et nous, d'une
sûre juridiction généralement très obédiente, quelles qu'en
soient les conséquences.

Je sais bien que je ne serai, que en très bonne compagnie
sur le banc des accusés, avec Drouhin, de Légarin, Ferris,
Coutellemond, Ponthière, Comp. Louis, Paul Bureau et le
Papeau Louët, mais j'aimerais agir, car vos sergents
d'action ne me déplait pas, en commençant se laisse,
et savoir ce que vous comptez faire, et si vous êtes en
mesure de passer à cette acte unilatérale que sans doute
on vous signifiera de délictueuse qualité.

Il est entendu, ^{est just} que vous n'avez rien fait tout U.S.P. de
1877, qu'on vous en a exclu à la majorité, que
vous avez calomnié et diffamé tel bienfaiteur du peuple
et qu'enfin vous n'avez plus qualité pour parler de la
Coopération des Idées. Mais peut-être vous entendrez
de publier votre Revue? Alors, il n'y a plus qu'à
leur aller demander pardon, le corde au cou.

Où bien, entendez. Il n'est pas d'obstruction à chaque
séance, ou encore constater par lui-même les infractions,
ou nos livres aux Apaches de la rue de Montreuil. ou
la sortie.

Quoi qu'il en soit, mon cher Dohme, soyez assez gentil
pour me renseigner, soyez M^r Louis Momenheim, soyez votre
excellent avocat, et quitte s'il le fallait tout obier aux
prescriptions dont la transgression même justifiée par le bon sens,
est parfois méritée, examinez si une telle modification
comme les exemples de la Coopération sociale des Idées (en
caractères tous de même format) ne suffirait pas à mettre tout
le monde d'accord. Le tout ferait le reste, ainsi quel appui
de ceux qui vous restent dévoués et dont je suis
bien cordialement
Théophile de Bohun